

Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 décembre 2023

n° 157-23

Objet : *RS - Convention financière pour la réalisation des études visant à l'instauration de la ZFEm entre Métropole Savoie, Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie*

- date de convocation le 15 décembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Cécile Trahand
Arith	
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévisse - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

• conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffénat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 décembre 2023

délibération n° 157-23

objet **RS - Convention financière pour la réalisation des études visant à l'instauration de la ZFEm entre Métropole Savoie, Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie**

Alain Caraco, vice-président chargé des coopérations métropolitaines de mobilité et du développement du numérique, en lien avec Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, rappelle que la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, et la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, prévoient l'instauration de zones à faibles émissions mobilité (ZFEm) pour les aires urbaines supérieures à 150 000 habitants.

Une ZFEm doit ainsi être instaurée pour le 1^{er} janvier 2025, à l'échelle de l'aire urbaine de Chambéry comprenant 18 communes de Grand Chambéry, 13 communes de Grand Lac et 4 communes de Cœur de Savoie.

Les 3 EPCI (Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie) ont confié la réalisation des études pour la mise en place de la ZFEm au syndicat mixte Métropole Savoie. Les études à conduire à l'échelle du périmètre de Métropole Savoie comportent un volet technique, un volet concertation et un volet communication :

- volet technique : réalisation d'études relatives à la préfiguration et à la mise en œuvre d'une ZFEm adaptée aux enjeux du territoire de Métropole Savoie avec les étapes suivantes :
 - o état des lieux,
 - o scénarisation de la future ZFEm : 5 scénarios et première approche des impacts,
 - o développement de 2 scénarios préférentiels et approfondissement des impacts,
 - o production et arrêt du scénario retenu, y compris le dossier réglementaire,
- volet concertation : conception et appui à la mise en œuvre d'une stratégie de concertation, en parallèle de l'avancement des études techniques :
 - o définition d'une stratégie de concertation à destination des acteurs et parties prenantes,
 - o définition d'une stratégie de concertation citoyenne,
- volet communication : conception et appui à la mise en œuvre d'une stratégie de communication, en parallèle de l'avancement des études techniques :
 - o définition d'une stratégie de communication et de son plan d'actions,
 - o appui à la conception / réalisation des actions et des supports qui seront décidés par les élus.

Le montant global de l'étude et de la prise en charge du temps de travail du personnel de Métropole Savoie s'élève à 583 316 € TTC. Le financement sera assuré par les 3 EPCI selon la clé de répartition basée sur la population DGF, à savoir 54,15 % pour Grand Chambéry, soit une participation de 315 865,84 € répartie sur les années 2024 et 2025.

Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel est réalisé sur la base des éléments suivants :

- le marché « études techniques et concertation » attribué au groupement Algoé (comprenant une tranche ferme et des tranches optionnelles),
- le marché « communication » attribué à l'Agence Giesbert & Mandin,
- 2 conventions permettant l'intervention d'Atmo et du Cerema,
- le coût du personnel de Métropole Savoie mobilisé pour cette mission.

	€HT	TVA	€TTC
Etudes techniques - concertation			
marché Algoé notifié - TF	256 855	51 371	308 226
marché Algoé notifié - TO	69 055	13 811	82 866
1- marché Algoé notifié - TOTAL	325 910	65 182	391 092
2- publication marché public ZFE	1 140	228	1 368
3- intervention ATMO	25 118	0	25 118
4- AMO Cerema	36 545	7 309	43 854
TOTAL études tech.	388 713	72 719	461 432
Volet communication			
1- définition stratégie (forfaitaire)	2 500	500	3 000
2- prestation en BPU - estimatif DQE	27 000	5 400	32 400
3- publication marché public - 50%	570	114	684
TOTAL communication	30 070	6 014	36 084
Personnel MS hors frais de structure			
50% ETP /an période 2024-mi 2025	55 500	0	55 500
40% ETP en 2023	30 300		30 300
TOTAL sur durée prévisionnelle 2,5 ans	85 800		85 800
TOTAL hors temps MS	418 783	78 733	497 516
TOTAL GLOBAL prévisionnel	504 583	78 733	583 316

Clé de répartition financière

La contribution de chaque EPCI est fondée sur sa population (source DGF 2023).

	Pop DGF 2023	Part pop %	Part dépenses €HT	Part dépenses €TTC
Grand Lac	84 648	31,19%	157 386,21	181 944,09
Grand Chambéry	146 954	54,15%	273 231,89	315 865,84
Cœur de Savoie	39 781	14,66%	73 964,90	85 506,07
TOTAL	271 383	100%	504 583,00	583 316,00

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 199-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de financement,

Vu l'avis de la commission mobilité du 30 novembre 2023 et l'avis de la commission économie, enseignement supérieur, innovation, transition écologique et développement durable du 30 novembre 2023,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 1 Abstention :

Article 1 : approuve la convention de financement entre Métropole Savoie, Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie pour la réalisation des études visant à l'instauration de la ZFEm,

Article 2 : verse à Métropole Savoie la somme de 315 865,84 € répartie sur les années 2024 et 2025,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer la convention à intervenir et tous documents y afférents,

Article 4 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. Repentin', written over a horizontal line.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **157-23**

Objet de l'acte :	RS - Convention financière pour la réalisation des études visant à l'instauration de la ZFEm entre Métropole Savoie, Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres
Date de l'acte :	21 décembre 2023
Annexe(s) :	Convention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231221-lmc1H30526H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30526H1

Date de transmission en Préfecture : 26 décembre 2023

Date de réception en Préfecture : 26 décembre 2023

Publication sur le site internet: mercredi 27 décembre 2023